

Clémence JOZ

Madame Pascale MARTIN-BIDOU

Au-delà de l'explication culturelle : Etude Comparée du harcèlement sexuel en France et aux Etats-Unis.

Description :

Après l'abrogation du délit de harcèlement sexuel en France le 4 mai 2012 et le vote d'une nouvelle loi le 6 août 2012, les 18 mois écoulés ne permettent toujours pas aux victimes de harcèlement sexuel de bénéficier d'une protection sans faille.

Le changement de législation, précipité et souvent incompris, a pourtant permis une évolution de la définition française. Dans quelle mesure ? Somme toute limitée répondront les associations et militant(e)s féministes. Pourtant à première vue, dans sa rédaction la nouvelle définition française tend à se rapprocher des systèmes américain et européen, plus protecteurs.

Cependant l'approfondissement de la comparaison entre France et Etats-Unis montre vite que le système américain est concerné depuis plus longtemps par la question du *sexual harassment* et qu'il dispose d'outil bien plus dissuasif – comme la responsabilité renforcée de l'employeur - pour l'empêcher dans le milieu du travail.

France et Etats-Unis, deux démocraties occidentales qui se vantent chacune de leur implication dans la défense des « droits fondamentaux », mais qu'en est-il de la protection des individus – les femmes plus particulièrement – au travail ?

Comment peuvent être expliquées les différences si fondamentales (de la création d'un concept à sa répression) qui existent entre ces deux pays sur la question du harcèlement sexuel au travail.

L'analyse juridique apporte des réponses qui détrônent les explications culturelles trop souvent (et trop facilement) avancées.

Mots-clés libres : Harcèlement Sexuel, Droit du Travail, Etats-Unis, Protection des Femmes, Droit comparé